



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Pôle Cohésion Sociale  
Service Formation, Certification, Métiers**

**ARRETE**

**fixant la date et la composition du jury du diplôme d'état  
de masseur-kinésithérapeute du jeudi 2 juillet 2026**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code de la santé publique et notamment le livre IV titre III ;

Vu le décret du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2026/DREETS/DSG en date du 28 mai 2026 portant délégation de signature à M. Luc LE CORVEC, directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne chargé de l'intérim des fonctions de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS ;

Vu la décision N° R53-2026-06-02-00015 en date du 2 juin 2026 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet de région) de la DREETS ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim ;

## ARRETE

**Article 1 :** Le jury pour l'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute est composé comme suit pour la session du jeudi 2 juillet 2026 :

### **Présidente :**

Madame Stéphane LAURE, responsable du service Formation Certification Métiers, représentant le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim,

### **Membres :**

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, ou son représentant,

Madame Emmanuelle BRIAND, représentant le Directeur de l'IFPEK de Brest

Madame Hélène POULAIN, représentant la Directrice de l'IFPEK de Rennes

Monsieur Karim JAMAL, représentant le Président de l'université de Rennes

### Au titre des enseignants :

Madame Marie-Laure DESREZ, Formatrice, IFMK, Rennes

Madame Christelle HAMON, Formatrice IFMK, Brest

### Au titre des masseurs-kinésithérapeutes cadres de santé :

Madame Solen CAILLEBOT, Cadre de santé, Masseur-kinésithérapeute, Centre Hospitalier de Cornouaille à Quimper

### Au titre des masseurs-kinésithérapeutes :

Monsieur Matthieu SAINT CAST, Masseur-kinésithérapeute libérale, Rennes

Monsieur Johann AMICE, Masseur-kinésithérapeute libéral, Rennes

### Au titre des médecins :

Monsieur Corentin BOURG, Médecin cardiologue, CHU Rennes

### Au titre des enseignants-chercheurs :

Monsieur Karim JAMAL, Maître de conférences enseignant universitaire, UFR Médecine Université, Rennes

**Article 2 :** Ce jury est fixé au jeudi 2 juillet 2026 à 10h00 en visioconférence.

**Article 3 :** le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim, la directrice de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Brest ainsi que le directeur de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Rennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cesson-Sévigné, le 16 juin 2026

Pour le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,  
P/ Le Directeur du travail en charge de l'intérim de  
l'emploi de directeur régional de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne  
Le Directeur régional adjoint de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités  
Le responsable du pôle Cohésion Sociale

Vincent SEVAER



